

SYNTHÈSE

2014 : croissance plus modérée des recettes de fonctionnement en lien avec une fiscalité moins dynamique et une poursuite de la baisse des dotations

LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 :

Contrairement à la situation 2013, en 2014, en moyenne, les dépenses de fonctionnement dans les communes périphériques, (+ 4,5 %) progressent plus vite que les recettes (+ 1,3 %) entraînant ainsi une baisse de l'épargne (- 10,8 %). Dans la ville-centre, la hausse des dépenses est moindre, stabilisant ainsi l'épargne de gestion.

Dans les communes périphériques, les dépenses de personnel expliquent près de 70 % de la hausse des dépenses de fonctionnement. Elles progressent, en volume, de 6 % en 2014 contre 3,2 % en 2013 en lien avec notamment le relèvement du taux de la CNRACL, à la revalorisation de la grille indiciaire et à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Pour la ville-centre, ces dépenses progressent de 3,6 %.

Après la forte croissance enregistrée en 2013 (+ 4,3 %) les recettes de fonctionnement progressent, en moyenne dans les communes périphériques, seulement de 1,3 %. Ce ralentissement s'explique par la hausse plus modérée des impôts et taxes (+ 1,8 % contre + 4,6 % en 2013) et par la poursuite de la baisse des dotations et participations (- 1,5 % contre - 1,6 % en 2013). Pour sa première année, la contribution au redressement des comptes publics a eu pour impact une diminution de 4,6 % de la dotation globale de fonctionnement des communes périphériques.

Ainsi le taux d'autofinancement c'est-à-dire la part des recettes de fonctionnement qui peut être affectée à l'investissement est en baisse en moyenne dans les communes périphériques (16,3 % contre 18,9 % en 2013). Celui-ci est relativement stable à Rennes, à 15,3 %.

Conforme aux effets classiques du cycle électoral, les dépenses d'équipement baissent de 5 % en 2014 en moyenne dans les communes périphériques après une hausse de 13 % en 2013. En revanche, elles progressent au même rythme à Rennes (+ 5,7 %).

Sur la période 2010-2014, les dépenses d'équipement s'élèvent en moyenne dans les communes périphériques à 342 €/hab et sont financées à 28,3 % par le recours à l'emprunt.

La dette est en progression en 2014 en moyenne dans les communes périphériques (+ 2,9 %) alors qu'elle était en baisse en 2013 (- 4,9 %). Cependant, elle diminue dans 31 communes. Dans la ville centre, la dette progresse de 10 % après 3 années consécutives de baisse.

La capacité de désendettement se détériore passant de 4,8 années en 2013 à 5,2 années en moyenne dans les communes périphériques. Cependant, ce ratio masque de nombreux écarts.

FISCALITÉ 2014 :

En 2014, le produit fiscal perçu par Rennes Métropole s'élève à 414 €/hab et est composé des impôts « ménage » pour 49 % et impôt économique (CFE, CVAE, IFRER, TASCOT) à hauteur de 51 %. Une partie de ce produit est ensuite reversée aux communes par le biais de la dotation de solidarité communautaire et de l'attribution de compensation. Ce reversement représente environ 28 % des contributions directes des communes périphériques.

Les contributions directes trois taxes des communes périphériques de Rennes Métropole enregistrent une croissance moindre en 2014 : + 2,4 % contre + 5,0 % en 2013. Cette croissance plus modérée s'explique par la stabilité des taux en cette année électorale ainsi que par la faible progression des bases. Celle-ci est liée, d'une part, à un coefficient de revalorisation des valeurs locatives plus faible qu'en 2013 (+ 0,8 % contre + 1,9 %) et d'autre part, à un ralentissement du nombre de livraisons de logements (3 700 en 2013 contre 4 300 en 2012). De la même manière, les contributions directes de la Ville de Rennes progressent de 1,2 % en 2014 contre 2,1 % l'année précédente. En 2014, 83 % de la croissance du produit fiscal communal est liée aux ménages et 17 % aux entreprises à travers le foncier bâti.

La pression fiscale sur les ménages en 2014 s'élève à 4,77 % contre 4,81 % en 2013. Elle reste plus élevée dans la ville-centre (6,05 %) que dans la moyenne des communes périphériques (3,71 %) même si l'écart tend à se réduire. Cependant, la pression fiscale moyenne cache de nombreuses disparités : de 2,58 % à 5,44 %, soit un écart de 1 à 2,11.

En 2014, 35 % des contribuables à la taxe d'habitation ont bénéficié d'une réduction de leur cotisation au titre, soit d'une exonération (7 %), soit d'un plafonnement sur le revenu (28 %). Sur la ville de Rennes, ce ratio est plus important encore, plus d'un contribuable sur deux bénéficie d'une réduction de cotisation.